

WELOVEDEV.S.COM - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version en vigueur au 20 mai 2025

Les présentes Conditions Générales de Vente (également désignées ci-après les « CGV ») sont conclues :

ENTRE :

La société OUIRECRUIT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 44 avenue de la Marne 59290 Wasquehal, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 941 185 761, représentée par son Président, INSITOO CORP dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommée « **OUIRECRUIT** »,

ET :

Toute personne physique ou morale, qui a, après avoir consulté attentivement et accepté les présentes CGV, décide de souscrire aux services proposés par OUIRECRUIT, ci-après dénommée le « **Client** »,

Ci-après désignées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes auront toujours la définition suivante :

- (i) **Assistance** : désigne les prestations d'assistance fournies par OUIRECRUIT au Client et consistant en du conseil et de l'assistance à l'utilisation de la Plateforme ;
- (ii) **Commande**: désigne toute souscription effectuée par le Client par l'intermédiaire de la Plateforme;
- (iii) **Compte Recruteur** : désigne le compte créé par le Client, à partir duquel celui-ci accède aux Services de la Plateforme;
- (iv) **Conditions Générales d'Utilisation ou CGU**: désigne l'ensemble des règles et des modalités de mise à disposition des services sur la Plateforme;
- (v) **Contrat** : désigne les présentes CGV, auxquelles s'ajoutent les CGU telles qu'exposées sur la Plateforme préalablement à la Commande, ces documents formant ensemble un tout indivisible;
- (vi) **Développeurs** : désigne les développeurs informatiques inscrits sur la Plateforme ;
- (vii) **Données Personnelles** : désignent tous types d'information, de donnée et de contenu, collectés et traités dans le cadre de l'utilisation des Services, hébergées par OUIRECRUIT, qui, au sens de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique ;
- (viii) **Maintenance** : désigne les prestations comprenant la maintenance corrective, adaptative et évolutive de la Plateforme ;
- (ix) **Plateforme** : désigne l'ensemble des briques logicielles web et serveur composant la Plateforme WELOVEDEV.S.COM, développée et éditée par OUIRECRUIT qui en détient la propriété exclusive, accessible à l'adresse <https://welovedevs.com/app/fr> sur laquelle le Client dispose d'un Compte Recruteur ;

- (x) **Prix** : désigne le prix de la Commande hors taxe et hors frais de transaction ;
- (xi) **Services** : Désigne l'ensemble des services que OUIRECRUIT s'engage à fournir au Client grâce à la Plateforme ;
- (xii) **Tiers** : désigne toutes les personnes (personne physique ou morale) autres que les Parties ;

ARTICLE 2 - OBJET

L'objet du présent Contrat est de définir les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles :

- le Client s'engage à souscrire aux services de OUIRECRUIT.
- OUIRECRUIT s'engage à fournir les Services au Client.

Les Parties conviennent d'appliquer et d'interpréter le présent Contrat de bonne foi et de résoudre toute difficulté d'application ou tout litige de manière amiable et dans un esprit de conciliation.

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV sont applicables à toute souscription aux Services fournis par OUIRECRUIT.

Les présentes conditions générales prévalent sur toute condition d'achat ou tout autre document émanant du Client.

ARTICLE 4 - ACCEPTATION

Le Client confirme avoir pris connaissance et accepter les présentes CGV au moment de la Commande.

ARTICLE 5 - DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services proposés au Client sont les suivants :

- « Conversations simultanées » : échange avec les Développeurs inscrits sur la Plateforme via une messagerie électronique privée
- « Offres de postes » : publication d'annonces d'emploi ;
- « Statistiques de la page entreprise » : mise à disposition d'un tableau de bord d'analytiques
- Support technique ;
- « Page entreprise » : création d'une page de présentation de l'entreprise accessible à tous les Développeurs inscrits sur la Plateforme
- « Alertes email nouveaux développeurs » : notification adressée au Recruteur lorsque le profil d'un Développeur est susceptible de répondre aux critères déterminés par le Recruteur.

Le Client peut choisir de souscrire en ligne sans abonnement, de manière gratuite, sans engagement de durée.

Le Client peut choisir de souscrire en ligne aux offres Classiques ou Sur Mesure :

- Soit avec engagement pour une période d'un (1) an renouvelé par tacite reconduction ;
- Soit avec engagement pour une période d'un (1) mois renouvelé par tacite reconduction.

5.1 Offre Startup

Dans le cadre de l'offre Startup, OUIRECRUIT met à la disposition du Client les Services suivants :

- 1 conversation simultanée par mois
- 1 emplacement d'offres de postes d'une durée de quarante-cinq (45) jours renouvelables
- Statistiques complètes de la page entreprise

- Support technique par livechat et courrier électronique
- Création d'une page de présentation de l'entreprise accessible à tous les Développeurs inscrits sur la Plateforme
- Alertes email nouveaux développeurs.

Pour une description imagée et détaillée des Services, le Client est invité à consulter la Plateforme.

5.2 Offre Pro

Dans le cadre de l'offre Pro, OUIRECRUIT met à la disposition du Client les Services suivants :

- Trois (3) conversations simultanées par mois
- Trois (3) emplacements d'offres de postes d'une durée de quarante-cinq (45) jours renouvelables
- Statistiques complètes de la page entreprise
- Support technique par livechat, courrier électronique et téléphone
- Création d'une page de présentation de l'entreprise accessible à tous les Développeurs inscrits sur la Plateforme
- Alertes email nouveaux développeurs.

Pour une description imagée et détaillée des Services, le Client est invité à consulter la Plateforme.

5.3 Offre Sur Mesure

Dans le cadre de l'offre Sur Mesure, OUIRECRUIT met à la disposition du Client, selon les volumes déterminés sur devis entre OUIRECRUIT et le Client, les Services suivants :

- Conversations simultanées par mois
- Emplacements d'offres de postes d'une durée de quarante-cinq (45) jours renouvelables
- Statistiques complètes de la page entreprise
- Support technique : mise à disposition d'un account manager dédié
- Création d'une page de présentation de l'entreprise accessible à tous les Développeurs inscrits sur la Plateforme
- Alertes email nouveaux développeurs.

5.4 Sans abonnement

Dans le cadre d'une inscription sur la Plateforme sans abonnement, OUIRECRUIT met à la disposition du Client les Services suivants :

- Conversations simultanées uniquement pour les conversations engagées avec les stagiaires et alternants.
- La première offre de poste gratuite pendant une durée de quarante-cinq (45) jours ;
- Statistiques limitées de la page entreprise
- Support technique par livechat
- Création d'une page de présentation de l'entreprise accessible à tous les Développeurs inscrits sur la Plateforme
- Alertes email nouveaux développeurs.

Pour une description imagée et détaillée des Services, le Client est invité à consulter la Plateforme.

ARTICLE 6 - COMMANDE

Il appartient au Client de sélectionner sur la Plateforme l'offre qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- S'il n'est pas déjà connecté, le Client doit renseigner ses identifiants et mot de passe afin de se connecter à son Compte Recruteur ;
- Le Client clique sur l'onglet « Obtenir un abonnement » le renvoyant vers la page de présentation des offres d'abonnements ;

- Il sélectionne l'offre qu'il désire commander en cliquant sur l'onglet « Commencer » ;
- Le Client sélectionne le mode de paiement souhaité et renseigne si nécessaire ses coordonnées bancaires et informations de facturation ;
- Le Client confirme avoir pris connaissance et accepter les présentes CGV.

À chaque validation définitive d'une Commande, OUIRECRUIT adresse au Client un e-mail de confirmation de la commande en question récapitulant l'ensemble des éléments relatifs à celle-ci. En imprimant et/ou en conservant cet e-mail, le Client dispose d'un moyen de preuve attestant de la passation de la Commande.

Le Client peut accéder au récapitulatif de sa commande ainsi qu'à ses informations d'abonnement, ses factures et ses données de facturation via son Compte Recruteur.

ARTICLE 7 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

7.1 Tarifs

Le tarif en vigueur pour les différents Services proposés est indiqué en Euros. Il est disponible en consultation en ligne sur la Plateforme, étant entendu que le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la Commande.

OUIRECRUIT se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les prestations fournies par OUIRECRUIT sont payables directement à l'issue du processus de commande, que ce soit dans le cadre de la souscription au service Startup, Pro ou Entreprise.

7.2 Paiements

Le paiement de la Commande pourra, selon le choix du Client, être effectué par carte bancaire, virement (uniquement au-delà d'un an d'abonnement) ou prélèvement automatique selon les modalités suivantes :

- par carte bancaire en bénéficiant d'un mode de saisie sécurisé par cryptage SSL (Carte Bleue, Carte Visa, Eurocard/Mastercard...), en indiquant directement dans la zone prévue à cet effet, le numéro de carte, sa date de validité, ainsi que cryptogramme de sécurité situé au dos de la carte. La totalité du montant de la commande sera débitée au jour de la commande. OUIRECRUIT se réserve le droit de suspendre tout traitement de la Commande en cas de refus d'autorisation de paiement de la part de la banque du Client.
- par Virement aux coordonnées bancaires suivantes : (.)
- par prélèvement automatique : pour que OUIRECRUIT puisse effectuer le prélèvement automatique, le Client est invité à imprimer, dater, signer, puis à communiquer à son établissement bancaire l'autorisation de prélèvement qui lui sera transmise par OUIRECRUIT à l'occasion de la souscription au service de prélèvement automatique.

Tous les paiements sont sécurisés via le prestataire de paiement (stripe), qui, seul, est destinataire des données bancaires du Client.

7.3 Retard de paiement

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par OUIRECRUIT de manière particulière et écrite, notamment dans le cadre de prélèvements automatiques, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour OUIRECRUIT d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'application d'un intérêt jusqu'au jour du paiement effectif correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal par jour de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de

recouvrement d'un montant de 40 € en application des articles L.441-6 et D. 441-5 du Code de commerce.

Tout désaccord concernant la facturation et/ou la délivrance des services devront être exprimés, par courrier électronique à l'adresse hello@welovedevs.com dans un délai d'un mois après confirmation de la Commande en question.

ARTICLE 8 - OBLIGATION DU CLIENT

Le Client s'engage, de bonne foi :

- (i) À se conformer aux stipulations des présentes et en particulier de la Licence concédée aux termes des CGU,
- (ii) À respecter les règles d'usage acceptables fixées aux termes des CGU,
- (iii) À se conformer aux obligations relatives à la protection des données personnelles, notamment détaillées aux termes CGU et de l'article 11 des présentes,
- (iv) À respecter l'ordre public et les bonnes mœurs ;
- (v) À payer le Prix des Services fournis par OUIRECRUIT.

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DE OUIRECRUIT

OUIRECRUIT s'engage à fournir les services avec diligence, selon les règles de l'art et dans le cadre d'une obligation de moyens.

ARTICLE 10 - ASSISTANCE ET MAINTENANCE

OUIRECRUIT s'engage également à apporter au Client un support technique et une maintenance standard permettant la résolution des dysfonctionnements de la Plateforme.

OUIRECRUIT fera ses meilleurs efforts pour assurer la disponibilité de la Plateforme.

10.1 Assistance

Le service d'Assistance technique s'applique à l'utilisation par le Client de la Plateforme et consiste à assister le Client quant à son usage.

Selon l'offre souscrite par le Client, celui-ci pourra contacter OUIRECRUIT du lundi au vendredi, de 9h à 18h, par chat sur la plateforme, par e-mail ou par téléphone.

10.2 Maintenance

Au titre de la Maintenance corrective, le Client signalera toute panne, bug ou dysfonctionnement subi par lui. Selon l'offre souscrite par le Client, celui-ci signalera les incidents par chat sur la Plateforme ou par email. OUIRECRUIT s'engage à les corriger dans ses meilleurs délais. Ce délai n'excède pas quarante-huit (48) heures pour les dysfonctionnements bloquants, soixante-douze (72) heures pour les dysfonctionnements majeurs, et une semaine pour les dysfonctionnements mineurs. La détermination de la gravité de l'incident sera réalisée exclusivement et de manière discrétionnaire par OUIRECRUIT.

Au titre de la Maintenance adaptative et évolutive, OUIRECRUIT fera ses meilleurs efforts pour assurer le maintien en état de fonctionnement de la Plateforme par la mise à disposition de mises à jour, améliorations, et évolutions. La fourniture de ces mises à jour interviendra en fonction des besoins de mise en conformité ou d'évolution technique de la Plateforme, dont le Client sera immédiatement informé.

10.3 Limites

OUIRECRUIT ne sera pas tenu de fournir un support technique dans les cas suivants :

- anomalies ou problèmes directement ou indirectement liés à (i) une utilisation incorrecte de la Plateforme par le Client ou l'un de ses préposés (ii) l'utilisation d'appareils défectueux ou (iii) toute cause externe à la Plateforme;

- modification ou action du Client sur tout ou partie de la Plateforme lorsque cette modification rend la Plateforme impropre à son usage ;
- tentative du Client de résoudre lui-même le problème.

ARTICLE 11 - DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation des Services, OUIRECRUIT pourra avoir accès à des données à caractère personnel au sens de la Réglementation Informatique et Libertés (ci-après « Réglementation Informatique et Libertés »), incluant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

OUIRECRUIT pourra ainsi être amenée à procéder à des traitements de données aux fins de réalisation des Services et pour la durée du Contrat.

OUIRECRUIT s'engage notamment à :

- a) traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet des présentes CGV ;
- b) garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes CGV ;
- c) mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles, et ce, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités des traitements de données à caractère personnel.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITE

12.1 Généralités

La responsabilité de OUIRECRUIT à l'égard du Client ne pourra être recherchée qu'en cas de manquement contractuel prouvé commis dans ou à l'occasion de l'exécution des prestations mises à sa charge au titre du Contrat.

OUIRECRUIT ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, des pertes financières ou des pertes d'exploitation subis par le Client. En conséquence, le Client renonce à tout recours à l'encontre de OUIRECRUIT et contre ses assureurs au-delà de ces limites, tant en nature que sur les montants, et s'engage à faire renoncer à tout recours de ses propres assureurs au-delà des mêmes limites.

Si toutefois la responsabilité de OUIRECRUIT était retenue devant les tribunaux, le Client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par ce dernier.

À moins qu'il n'en soit autrement stipulé aux présentes, le Client ne pourra formuler une réclamation à l'encontre de OUIRECRUIT après une période de deux (2) mois suivant la découverte de l'événement (ou des événements) ayant provoqué l'éventuelle responsabilité.

12.2 Exclusions

En toutes hypothèses, la responsabilité de OUIRECRUIT ne pourra en aucun cas être retenue, sauf à ce qu'un dysfonctionnement de la Plateforme directement en lien avec le dommage ne soit démontré.

OUIRECRUIT ne garantit en aucune manière que (i) la Plateforme répondra à l'ensemble des exigences du Client, (ii) que la Plateforme sera en permanence disponible sans interruption, ou sans erreur.

Par ailleurs, le Client est seul responsable, vis-à-vis des tiers, de la nature et du contenu des informations et des données qu'il renseigne via la Plateforme dans le cadre de l'utilisation des Services.

La responsabilité de OUIRECRUIT ne saurait en aucune manière être engagée dans le cadre des relations, accords et discussions susceptibles d'intervenir entre le Client et les Développeurs inscrits sur la Plateforme. Il incombe en tout état de cause au Client de réaliser les vérifications d'usage, notamment d'ordre légal, avant de conclure tout accord avec un Développeur.

ARTICLE 13 - ASSURANCES

OUIRECRUIT atteste chacun avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages à l'exécution du Contrat causés à l'autre Partie ou à des Tiers, par elle-même, par son personnel ou ses collaborateurs.

ARTICLE 14 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Est de la propriété exclusive de OUIRECRUIT, protégé par les droits de propriété intellectuelle et industrielle, l'ensemble des éléments graphiques tels que les informations, textes, images, droits d'auteur, marques, photographies, vidéos, sons, logos, ainsi que les éventuelles applications informatiques diffusés par OUIRECRUIT sur la Plateforme. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés, reproduits, imités ou adaptés sans l'autorisation préalable écrite de OUIRECRUIT.

Le Client reconnaît et accepte que, sauf disposition contraire exprimée par ailleurs aux présentes CGV, il n'acquiert aucun droit sur les éléments appartenant à OUIRECRUIT.

ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITÉ – NON DIVULGATION

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder confidentielles les Informations Confidentielles transmises par l'autre Partie et/ou auxquelles elle aurait eu accès à l'occasion de la réalisation des Services.

Sont considérées comme confidentielles toutes informations, données, et tous documents de toute nature communiqués par l'une des Parties à l'autre pour la réalisation des Services, par oral, écrit ou par voie électronique et incluant, sans restriction, toutes méthodes techniques ou commerciales, créations nouvelles, idées de marques, plan d'affaires, analyse, modèle, méthodologie, savoir-faire, que ces informations soient ou non protégées au titre du droit de la propriété intellectuelle et industrielle (**ci-après les « Informations Confidentielles »**).

Les Parties acceptent que les informations n'étant pas spécifiquement désignées comme étant confidentielles seront traitées comme telles dès lors qu'elles pourront raisonnablement estimer que ces informations fournissent à un tiers un avantage financier ou concurrentiel ou que leur révélation peut constituer un préjudice financier pour l'une ou l'autre des Parties.

Aucune des Parties n'est responsable des actes illégaux de Tiers ou tous autres actes indépendants de sa volonté pouvant entraîner des violations de l'obligation de confidentialité.

L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations :

- (i) qui étaient connues de l'une des Parties, sans obligation de secret, avant leur transmission par l'autre Partie ;
- (ii) qui sont obtenues de tiers par l'une des Parties, de manière légitime ;
- (iii) qui sont développées indépendamment par l'une des Parties ;
- (iv) qui sont ou deviennent publiquement disponibles, sans qu'il y ait violation des engagements pris par chacune des Parties ;
- (v) qui sont révélées de manière raisonnable aux employés, fournisseurs, prestataires ou autres, pour la réalisation des Services ;
- (vi) qui doivent être révélées par la loi ou une autorité compétente.

L'engagement de confidentialité reste en vigueur pendant les cinq (5) années qui suivront la communication de chacune des Informations Confidentielles.

ARTICLE 16 - SOUS-TRAITANCE

De convention expresse entre les Parties, OUIRECRUIT pourra, à sa seule discrétion, avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution de ses obligations. Cependant, OUIRECRUIT demeurera, vis-à-vis du Client, solidairement responsable de la bonne exécution des prestations confiées au(x) dit(s) sous-traitants.

ARTICLE 17 - RÉSILIATION

En cas de manquement d'une des Parties à l'une des obligations, l'autre Partie pourra, trente (30) jours francs à compter de la date de réception, ou à défaut de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit du contrat, sans préavis ni formalité judiciaire ou autre et sans préjudice de tous autres droits ou actions notamment en vue de solliciter tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

En cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause, tous les droits d'utilisation concédés au titre des présentes cesseront immédiatement.

Toute obligation de versement qui serait née d'une prestation réalisée ou en cours antérieurement à la résiliation devra être acquittée par le Client dans les plus brefs délais suivant ladite résiliation. Le cas échéant, en vue de faciliter les comptes entre les Parties, un rapport sur l'état des prestations effectuées sera établi par OUIRECRUIT et une copie sera remise au Client.

ARTICLE 18 - DÉSABONNEMENT

Le Client peut, à tout moment, se désabonner en se rendant sur son espace « facturation en ligne ».

Les fonctionnalités de l'offre payante avec engagement souscrite prendront fin au terme de la période de facturation en cours.

Le Client conservera l'accès à son profil et à l'ensemble des fonctionnalités de base de la Plateforme dans le cadre d'une inscription sans abonnement.

ARTICLE 19 - PUBLICITÉ/COMMUNICATION

Il est convenu que OUIRECRUIT pourra être amenée à faire usage de la marque, du logo, de l'enseigne et/ou du nom commercial appartenant au Client à titre de référence commerciale.

Ainsi, le Client concède à OUIRECRUIT le droit d'utiliser sa marque, son logo, son enseigne et son nom commercial (ci-après les « Signes Distinctifs ») pendant toute la durée du présent Contrat. Il est expressément prévu que OUIRECRUIT s'engage à ne faire usage desdits Signes Distinctifs du Client que dans le cadre exclusif de la réalisation de l'objet du présent Contrat.

ARTICLE 20 - FORCE MAJEURE

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent Contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Dans le cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations du présent Contrat sont suspendues. Si le cas de force majeure se poursuit pendant une durée de plus d'un mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par l'une ou l'autre des Parties dès réception par l'autre d'une lettre recommandée.

ARTICLE 21 - NOTIFICATIONS

Sauf dans les cas où une stipulation du présent contrat en dispose autrement, il résulte d'un accord exprès entre les Parties que les échanges entre elles pourront intervenir par tous moyens, notamment par messagerie électronique aux adresses e-mail mentionnées dans leurs correspondances ou dans tout autre document.

Les Parties conviennent que l'impression papier d'un courriel permet de prouver valablement la teneur des échanges.

Les Parties mettent en œuvre toutes les mesures de sécurité permettant de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des fichiers e-mail adressés par l'internet.

Elles mettent en œuvre, parallèlement, toutes les mesures utiles, telles que pare-feu et antivirus régulièrement mis à jour et correctement paramétrés, pour se protéger de la manière la plus efficace possible contre les intrusions, attaques et propagation des virus afin de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des fichiers e-mail reçus.

Les Parties sauvegarderont par la manière la plus appropriée et la plus sûre possible l'intégralité des correspondances relatives à l'objet du présent Contrat.

ARTICLE 22 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

21.1 Évolutions

OUIRECRUIT se réserve le droit de modifier les présentes CGV à sa seule discrétion, en tant que nécessaire, selon l'évolution technique de ses offres de Services, ou en raison de l'évolution de la législation.

Les modifications des CGV seront notifiées au Client dans les plus brefs délais.

21.2 Violation

Toute violation des présentes CGV autorise OUIRECRUIT à refuser pour l'avenir de permettre au Client auteur de la violation considérée de bénéficier des Services délivrés depuis la Plateforme ou à clôturer tout compte d'accès, sans préjudice des indemnités qui pourraient être dues à OUIRECRUIT.

21.3 Tolérance

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent Contrat, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent Contrat, ni générer un droit quelconque.

21.4 Intégralité

Les présentes dispositions constituent l'intégralité du Contrat des Parties et remplacent en tous points les accords, lettres d'intention, courriers et propositions antérieures entre les elles, quelle qu'en soit la forme ou l'appellation et portant sur le même objet, à l'exception de ceux listés aux présentes.

21.5 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les Parties devront, si possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

ARTICLE 23 - DROIT APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. En cas de rédaction du présent Contrat en plusieurs langues, seule la version française fera foi.

À défaut de résolution amiable, tous différends relatifs au présent Contrat seront portés à la connaissance des tribunaux compétents situés dans le ressort territorial du siège social de OUIRECRUIT.